



Ville de Trets

Tél. 04 42 37 55 14

Trets, le 07 novembre 2019

Service Secrétariat Général.

ORDRE DU JOUR du CONSEIL MUNICIPAL du 13 novembre 2019

Approbation du PV du 01/08/19.

Rapporteur :

- JC FERAUD : 1) Demande de subvention au Conseil Départemental 13 au titre de la conservation et de la restauration du patrimoine : ravalement et restauration des 2 façades Nord-Est du Château des Remparts ;
- JC FERAUD : 2) Autorisation du programme d'action en forêt communale par l'ONF ;
- JC FERAUD : 3) Modification du tableau des effectifs : Transformations et création d'emplois ;
- JC FERAUD : 4) - Approbation des avenants n°2 aux conventions de gestion relatives aux compétences : "Promotion du tourisme" "Eaux pluviales" "Service public de défense extérieure contre l'incendie" "Zones d'activités économiques" de la commune de Trets, transférées depuis le 1er janvier 2018 à la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- JC FERAUD : 5) Attribution des subventions aux coopératives scolaires ;
- JC FERAUD : 6) Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale du Personnel ;
- D. ODDO : 7) Instauration du périmètre et inscription de la Commune dans le dispositif du Conseil Départemental des Bouches du Rhône : opération façades ;
- S. FABRE : 8) Approbation du transfert de l'actif et du passif de la Commune à la Métropole Aix-Marseille Provence pour exercer les compétences « Assainissement » et « Eau » ;
- S. FABRE : 9) Modification de l'attribution de compensation « socle » de la Commune pour l'année 2019 de la Métropole à la Commune ;
- S. FABRE : 10) Décision Modificative n°1 du Budget principal 2019 ;
- S. FABRE : 11) Attribution d'une subvention façade pour le bâtiment situé 9 place de la Libération ;
- S. FABRE : 12) Rectification suite à une erreur matérielle de la délibération 39/2019 du 01/08/2019 instaurant la réforme de la taxe de séjour ;

Questions diverses.

COMPTE RENDU de Décisions prises dans le cadre de l'article I 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : Rapporteur : M. le Maire

N°41/2019 en date du 18/07 : Paiement à l'association « Mondial Evasion Junior » Bouc bel Air pour un montant de 35 592 € correspondant à la participation Mairie pour les séjours de vacances d'Été 2019 ;

N°42/2019 en date du 16/07 : Convention de formation en matière d'hygiène et de sécurité avec le Centre de Gestion des Bouches du Rhône pour un montant de 90€ par jour et pour 6 agents pour un montant total de 1080 € TTC ;

N°43/2019 en date du 31/07 : Autorisation à la Sté d'avocats SCP IAFA à représenter la ville dans l'affaire qui l'oppose à un membre du personnel dont le montant des prestations s'élève à 3 600€ ;

N°44/2019 en date du 01/08 : Autorisation à la Sté d'avocats SCP IAFA à représenter la ville dans l'affaire qui l'oppose à un membre du personnel dont le montant des prestations s'élève à 2400 € ;

N°45/2019 en date du 19/09 : Formation préalable à l'armement pour le module maniement des bâtons pour un agent d'une durée de 30 h sur 5 jours auprès du CNFPT pour un montant de 280 € TTC ;

N°46/2019 en date du 19/09 : Autorisation à la Sté d'avocats IAFA à représenter la ville dans l'affaire qui l'oppose à un membre du personnel dont le montant des prestations s'élève à 3 000 € ;

N°47/2019 en date du 30/08 : Adhésion à la centrale d'achats MERCATURA, Nimes dans le but de réaliser des achats optimisés dans le domaine suivant : vidéoprotection et smart Security ;

N°48/2019 en date du 30/07 : Marché de travaux de rénovation et réaménagement de voirie – ruelle nord de l'impasse de la Liberté – pour un montant total de 24011,50 € HT avec Gil TP ;

N°49/2019 en date du 30/07 : Marché d'extension du terrain d'honneur du Stade de la Gardi pour un montant total de 159 302 € HT avec la SAS Méditerranée Environnement ;

N°50/2019 en date du 30/07 : marché de « Conception et exécution des travaux d'installation d'équipements d'éclairage public pour le terrain d'honneur du stade de la gardi et du circuit de BMX » avec la SAS Léon Brouquier pour un montant total de 217 283 € HT ;

N°51/2019 en date du 26/07 : Contrat de maintenance et de vérifications périodiques réglementaires des aires de jeux et installations sportives avec la Sté PleinBois Aménagement – Le Thor – à c/ du 01/09 pour une durée de 13 mois renouvelable 3 fois pour un montant annuel de 8 900€ HT ;

N°52/2019 en date du 02/08 : Contrat avec l'association Regards de Provence -pour le prêt de 22 œuvres du Musée Regards de Provence afin de réaliser une exposition au château des remparts du 29/08 au 29/09 pour une prestation de 10 620€ TTC (prêt, assurance, transport, accrochage et décrochage) ;

N°53/2019 en date du 07/08 : Contrat avec la Sté Karwan pour l'organisation et la prestation du spectacle ambulant « le chant des Papilles » le 31/08 pour un montant de 10 000€ (cachet, déplacements) ;

N°54/2019 en date du 20/09 : Nécessité de supprimer la régie Ludothèque à compter du 01/08 ;

N°55/2019 en date du 28/08 : Nécessité de conclure une convention avec M. Pablo VICUNA pour renforcer l'encadrement et l'animation de la pause méridienne dans les écoles élémentaires de la commune, pour 4 interventions par semaine pour un coût de 18 € de l'heure, pour la période du 12 septembre 2019 au 3 juillet 2020.

N°56/2019 en date du 28/08 : Nécessité de conclure une convention avec l'association BOIS PLUME pour renforcer l'encadrement et l'animation de la pause méridienne dans les écoles élémentaires de la commune, pour 3 interventions par semaine pour un coût de 18 € de l'heure, pour la période du 2 septembre 2019 au 3 juillet 2020.

N°57/2019 en date du 28/08 Nécessité de conclure une convention avec l'association ALPHA pour renforcer l'encadrement et l'animation de la pause méridienne dans les écoles élémentaires de la commune, pour 4 interventions par semaine pour un coût de 18 € de l'heure, pour la période du 2 septembre 2019 au 3 juillet 2020.

N°58/2019 en date du 28/08 : Nécessité de conclure une convention avec Mme Hélène FLUCHER multisports pour renforcer l'encadrement et l'animation de la pause méridienne dans les écoles élémentaires de la commune, pour 4 interventions par semaine pour un coût de 18 € de l'heure, pour la période du 2 septembre 2019 au 3 juillet 2020.